

Par Délégation de la CCIR PACA - Champ géographique : circonscription de la CCIT Nice Côte d'Azur - Avis du Service Régional de Contrôle de la DRTEFP : 11/12/2003 - Convention de Délégation du 12/12/2003 - date habilitation de la CCIR PACA à collecter : 01/12/2003

ENTREPRISE

N° de DOSSIER

Clé WEB

NAF

N° SIRET

CODE COMPTABLE

Date de radiation ou cessation d'activité :

Contact :

Téléphone :

Email :

Nbre d'apprentis en cours d'année Nbre d'apprentis au 31/12/2011 EFFECTIF ANNUEL MOYEN 2011

Si votre effectif annuel moyen 2011 est supérieur ou égal à 250, veuillez compléter la fiche CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE A L'APPRENTISSAGE

CALCULS

MASSE SALARIALE BRUTE 2011 (cf. DADSU base sociale rubrique S80.G62.05.002.001)

- Si vous avez employé un ou plusieurs **apprenti(s) en cours d'année 2011** ET que **votre masse salariale 2011 est inférieure à 100.355 €**, vous êtes **EXONÉRÉ**
→ PAS DE DÉCLARATION (ATTENTION : CES 2 CONDITIONS DOIVENT ÊTRE REMPLIES)

MS ,00 €

- Si votre entreprise est adhérente d'une **Caisse de Congés Intempéries (Bâtiment, Transports)**, vous devez **majorer la masse salariale brute 2011 base DADSU de 13,14 %**
 veuillez cocher cette case si cette majoration a été appliquée

TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE

MS x 0,5 %

TB ,00 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

MS x 0,18 %

CDA ,00 €

La CDA est reversée en totalité au Trésor Public, elle ne peut pas être affectée aux écoles

CONTRIBUTION SUPPLÉMENTAIRE À L'APPRENTISSAGE (UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES DE 250 SALARIES ET PLUS)

Loi de Finances rectificative pour 2011 n° 2011-900 du 23 juillet 2011 (article 23) et Article 230H du Code Général des Impôts
Cirulaire DGEFP n° PFQ/2011/10/7353 - La CSA est reversée en totalité au Trésor Public, elle ne peut pas être affectée aux écoles

Si l'effectif annuel moyen de votre entreprise (tous établissements confondus) est supérieur ou égal à 250 salariés, veuillez compléter la FICHE DE CALCUL ET DÉCLARATION DE LA CSA et reporter le résultat de votre calcul ci-dessous :

CSA ,00 €

DÉDUCTIONS AU TITRE DES FRAIS DE STAGE (forfait journalier x nbre de jours ouvrés) plafonnées à 4 % de la Taxe Brute

Joindre obligatoirement les copies des conventions de stage

A + **B** + **C** = **D** ,00 €

(CAP/BEP/BAC) 19 €/j ouvré (BAC +2/ +3/ +4) 31 €/j ouvré (Bac +5 et plus) 40 €/j ouvré Si le total est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond

MONTANT À VERSER

TB + CDA + CSA - D =

M ,00 €

A défaut de versement avant le 1^{er} mars 2012, le montant dû sera à payer au TRÉSOR PUBLIC, MAJORÉ DE 100 %

Arrondir à l'euro le + proche

MODE DE PAIEMENT :

- Chèque N° Banque à l'ordre de CCI NICE COTE D'AZUR
- Virement 10278 08953 00037769747 66 (à libeller impérativement avec votre n° de SIRET + raison sociale)
- Autorisation de prélèvement (nous renvoyer l'autorisation signée accompagnée de votre RIB)
- Carte bancaire (sur notre site <http://taxesformation.ccinice.com>)

DATE LIMITE DE VERSEMENT
29/02/2012

ADRESSE DE RETOUR

CCI NICE COTE D'AZUR - Service Taxe d'Apprentissage - BP 3201 - 06204 NICE CEDEX 3
Tél : 0800 746 660 (Numéro Vert) - Fax : 04 92 29 45 69 - Email : taxe.apprentissage@cote-azur.cci.fr
Site internet : <http://taxesformation.ccinice.com>

POUR VOS APPRENTIS SOUS CONTRAT AU 31/12/2011 : QUOTA OBLIGATOIRE

Veillez remplir le tableau ci-dessous et joindre **IMPÉRATIVEMENT** la copie du/des **contrat(s) d'apprentissage en cours au 31/12/2011**

NOUS PROCÉDERONS SYSTÉMATIQUEMENT AU REVERSEMENT DE LA CONTRIBUTION OBLIGATOIRE AU(X) CFA DE VOTRE/VOS APPRENTI(S)

Nom du Centre de Formation d'Apprentis et adresse complète	Nom et Prénom de l'apprenti	Diplôme Préparé	Contrat d'Apprentissage	
			Date de début	Date de fin

REVERSEMENTS AUX ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Veillez à remplir le tableau ci-après le plus clairement possible et à nous indiquer les coordonnées précises du/des établissement(s) que vous souhaitez financer par le biais de votre taxe d'apprentissage

Nom de l'établissement de formation et adresse complète	Solde QUOTA	CAT. A (CAP / BEP / BAC)	CAT. B (BAC +2 à BAC +4)	CAT. C (BAC +5 et supérieur)

Pièces jointes à la déclaration :

- copie du/des contrat(s) d'apprentissage en cours au 31/12/2011
- copie de la/des convention(s) de stage
- fiche de calcul et de déclaration de la Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage
(pour les entreprises de 250 salariés et +)

Date, signature et cachet de l'entreprise ou du cabinet comptable